

DELIBERATION N° 13 - ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS POUR RAVALEMENTS DE FACADES

Rapporteur : M. DUSSAULX

La Ville de Ludres a la possibilité de verser une subvention afin de soutenir les travaux de ravalement de façades qui respectent certains critères, édictés dans les délibérations n°5 du 9 décembre 2013 et n°10 du 17 février 2014.

Ainsi, un montant au mètre carré est fixé en fonction du type de méthode et des matériaux de revêtement employés.

Deux demandes de subventions ont récemment été adressées en mairie par deux propriétaires-résidents qui ont opéré un ravalement de façades de leur habitation, celles-ci étant situées dans le secteur éligible au versement de l'aide financière :

1- Monsieur Christian THOMAS, pour l'habitation située au 471 rue de la Gare, a déposé le 29 mai 2015 une déclaration préalable en mairie, référencée 5432815N0041. Elle était accompagnée de l'avis favorable sur le projet daté du 28 mai 2015 provenant de l'architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle (C.A.U.E.). Un arrêté d'accord a été donné sur ce dossier le 29 mai 2015.

La demande de subvention signée par le pétitionnaire, accompagnée d'un RIB et d'une facture acquittée, a été réceptionnée en mairie le 9 juin dernier.

Les surfaces concernées par les travaux et visibles depuis la rue (deux façades sur trois) totalisent 104 m².

Le pétitionnaire a par ailleurs déclaré l'achèvement de ses travaux le 4 juin 2015.

Dans le cadre de cette opération, la nature des travaux présentés dans la facture acquittée par Monsieur THOMAS lui permet de bénéficier d'une aide basée sur un montant de 8 €/m², soit un total de 832 €.

2- Madame Isabelle BOWE, pour l'habitation située au 321 allée des Terrasses, a mandaté la société ENDUIEST pour déposer le 8 octobre 2014 une déclaration préalable en mairie, référencée 5432814N0054. Elle était accompagnée d'un avis favorable avec prescriptions daté du 19 septembre 2014, édicté par l'architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle (C.A.U.E.). Un arrêté d'accord a été donné sur ce dossier le 17 octobre 2015.

La demande de subvention signée par le pétitionnaire, accompagnée d'un RIB et d'une facture acquittée, a été réceptionnée en mairie le 9 juin dernier.

Les surfaces concernées par les travaux et visibles depuis la rue (deux façades sur trois) totalisent 148 m².

La pétitionnaire a par ailleurs déclaré le 5 juin 2015 l'achèvement de ses travaux, qui respectent les prescriptions du C.A.U.E.

Dans le cadre de cette opération, la nature des travaux présentés dans la facture acquittée par Madame BOWE lui permet de bénéficier d'une aide basée sur un montant de 30 €/m², soit un total de 4 440 €, plafonné à 3 000 €.

Ces deux propositions ont été présentées en commission urbanisme, travaux, patrimoine, sécurité le 18 juin 2015, qui a rendu un avis favorable.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 832 € à Monsieur Christian THOMAS pour les travaux de ravalement du bâtiment lui appartenant au 471 rue de la Gare à Ludres ;
- de verser une subvention de 3 000 € à Madame Isabelle BOWE pour les travaux de ravalement du bâtiment lui appartenant au 321 allée des Terrasses à Ludres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015.